

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale de Lettres

Téléphone
04 72 80 60 83
04 72 80 60 09
04 72 80 63 83
Télécopie
04.72.80.63.37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 25 septembre 2018

L'inspection pédagogique régionale de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2018 des IA-IPR de Lettres

Chères collègues, chers collègues,

L'inspection pédagogique régionale de lettres vous souhaite tout d'abord une excellente année scolaire 2018-2019, dans vos classes, dans votre établissement comme dans l'institution. Nous vous adressons quelques informations et pistes de réflexion sur l'actualité du système éducatif et de notre discipline.

Dans son allocution de rentrée du 27 août, Madame Marie-Danièle Campion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes depuis février 2018, a appelé l'ensemble des personnels de l'académie à se mobiliser contre les inégalités de toute nature et à garantir la réussite de tous les élèves, en travaillant dans trois directions : la maîtrise des fondamentaux, élément clé dans la **lutte contre les inégalités et les déterminismes** sociaux et territoriaux ; une plus grande personnalisation des parcours et un accompagnement renforcé à chaque niveau ; la transmission des valeurs de la République pour une société apaisée et respectueuse de chacun dans ses différences. Le dispositif **devoirs faits**, qui entre dans sa deuxième année, constitue l'un des leviers de cette mobilisation ; il poursuit un objectif pédagogique, mais, au-delà, social et sociétal pour la réduction des inégalités. Dans cette perspective, **l'accompagnement personnalisé** joue aussi un rôle décisif ; il s'appuiera, au collège, sur une clarification des programmes ; il se centrera désormais, en seconde, sur les compétences les plus essentielles à la réussite de chacun, en français et en mathématiques. Pour réussir la personnalisation, pour détecter les difficultés de chaque élève et mieux adapter les enseignements à leurs besoins, le principe d'une **évaluation régulière** s'inscrit dans le quotidien, en CP, CE1, sixième et seconde.

Si, cette année, le ministère n'a pas fait paraître de circulaire de rentrée, de nouvelles instructions officielles ont été publiées et des annonces ont été faites, reprises dans la présente lettre.

Le collège

Les programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège font l'objet d'ajustements parus au [Bulletin officiel n° 30 du 26 juillet 2018](#). Si ces modifications, majoritairement formelles, visent une meilleure lisibilité, quelques-unes apportent de légères inflexions au travail officiellement prescrit aux professeurs. Consulter : [les programmes des cycles 2, 3 et 4](#) et le nouveau programme pour [l'enseignement moral et civique](#) (n'oublions pas que nous fêterons le 10 décembre les 70 ans de la Déclaration universelle des droits de

l'homme). Un document produit par la circonscription de Luxeuil compare utilement les versions 2015 et 2018 :

<http://luxeuil.circo70.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/sites/4/2018/08/programmesC3.pdf>

La principale modification tient à la suppression provisoire des repères de progressivité, qui devraient faire l'objet d'une publication séparée par le MEN. L'inspection pédagogique régionale connaît le travail considérable mené en équipes de cycle 3 ou 4 pour articuler logique de cycle et progression annuelle : les résultats de ces travaux gardent toute leur valeur et les concertations inter-degrés, l'appui de l'inspection.

Test de positionnement en sixième et accompagnement personnalisé

Les acquis des élèves entrant en 6^{ème} seront évalués en français et en mathématiques au mois d'octobre 2018, afin d'aider les professeurs à répondre aux besoins de chaque élève. Les exercices proposés dans cette évaluation ont, cette année, été conçus avec le concours des équipes mises en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) constituées de professeurs des écoles, de professeurs du second degré, de formateurs, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs. Elle se déroule en deux séquences de 60 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) en français comme en mathématiques. Le processus est adaptatif : après une première série d'exercices, l'élève est orienté vers une seconde série en fonction de ses résultats. Le Ministère annonce la publication de ressources pédagogiques et d'exercices pour l'accompagnement personnalisé en sixième. Consulter :

<http://eduscol.education.fr/pid23243-cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html#lien2>

Un exemple de test présentant la nature de quelques exercices :

http://eduscol.education.fr/test_accompagnement_francais_niveau_sixieme/

Encadrement de l'utilisation du téléphone portable

La [loi n° 2018-698 du 3 août 2018](#) consolide les règles qui figuraient au règlement intérieur des collèges. Elle interdit l'usage par les élèves d'un téléphone mobile dans les écoles primaires et les collèges ainsi que pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de leur enceinte. La publication d'un document d'accompagnement est annoncée par le ministère. Des exceptions, notamment les usages pédagogiques de ces équipements, peuvent être prévues dans le règlement intérieur ou sollicitées directement par les professeurs auprès du chef d'établissement. La loi ne remet pas en cause la priorité aux usages du numérique pour les apprentissages, auxquels sont consacrés plusieurs pages du site Lettres et LCA de l'académie de Lyon :

<https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/spip.php?rubrique5&lang=fr>

On trouve deux exemples d'usage du smartphone en classe de français, sur Eduscol et sur le site de l'académie de Paris :

<http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche11982.pdf>
et https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1133574/le-smartphone-au-service-de-la-reussite-des-eleves

Histoire des Arts

Nous vous rappelons que des ressources pour l'enseignement de l'Histoire des Arts sont disponibles pour vous aider dans cet enseignement, notamment dans la perspective de l'épreuve orale du DNB : les programmes parus au [BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015](#) comportent notamment des repères de progressivité, des exemples d'activités, de séquences et d'évaluation, afin de faciliter le travail des professeurs. Pour mémoire, l'histoire des arts est enseignée dans toutes les disciplines et en particulier dans le cadre du français, en s'appuyant notamment sur l'étude de grands textes littéraires, poétiques, critiques et dramatiques, de l'Antiquité à la période contemporaine, avec leurs transpositions cinématographiques ou leur mise en spectacle ; des arts plastiques et de l'éducation musicale ; de l'histoire et de la géographie, non comme illustration ou documentation de faits historiques mais comme une dimension d'histoire et de géographie culturelles, par l'étude périodisée des circulations, des techniques, des sensibilités et des modes de vie ; des langues vivantes, dont elle enrichit à la fois la dimension culturelle et le lexique de la description, des couleurs, des formes, des techniques et des émotions.

De nouveaux textes ressources sont en cours d'élaboration dont la publication sera signalée

sur les sites disciplinaires concernés et sur le site consacré à l'Histoire des Arts de l'académie de Lyon : <http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

La réforme du lycée et du baccalauréat

L'année qui s'ouvre marque le début de la mise en œuvre de la réforme du lycée. Le [décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018](#), paru au Journal officiel du 17 juillet 2018, détaille les volumes horaires et les modalités d'organisation des nouvelles épreuves et du contrôle continu. Il prévoit qu'en 2021, le baccalauréat général ne fera plus référence à des séries, mais évaluera les enseignements communs, les enseignements de spécialité choisis par l'élève et, le cas échéant, des enseignements optionnels. Les épreuves des baccalauréats général et technologique comporteront une épreuve anticipée, écrite et orale, de français en première et quatre épreuves en terminale : deux portant sur les enseignements de spécialité, une épreuve de philosophie, et une épreuve orale terminale. Elles sont complétées par une part de contrôle continu pour 40% de la note finale : 10 % pour la prise en compte des bulletins de première et de terminale dans l'ensemble des enseignements ; 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées dans les établissements pendant les années de première et de terminale. Sur Eduscol, la page *Vers le bac 2021* rassemble toute l'information officielle mise à jour, notamment les réponses aux questions les plus fréquentes.

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>,

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/96/2/Questions_reponses_bac_2021_921962.pdf

Test de positionnement et accompagnement personnalisé en seconde

En seconde, cette rentrée voit l'instauration d'un test numérique de positionnement en français et en mathématiques, qui sera passé entre le 17 septembre et le 5 octobre, pour que chaque élève identifie ses acquis et ses besoins. D'une durée de cinquante minutes, le test de positionnement en français détermine les niveaux de maîtrise des élèves en compréhension de l'oral, de l'écrit et sur le fonctionnement de la langue. La compréhension de l'oral et de l'écrit sont conduites de manière adaptative : après une première série d'exercices, l'élève est orienté vers une seconde série en fonction de son niveau de maîtrise. Consulter :

<http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>. Un exemple de test présentant la nature de quelques

exercices : http://eduscol.education.fr/test_accompagnement_francais_niveau_seconde/

L'accompagnement personnalisé pourra tenir compte de ces tests pour apporter des réponses en expression écrite et orale, ainsi qu'en mathématiques, compétences décisives dans les études ultérieures et dans le monde professionnel.

Un temps dédié à l'orientation (54 heures à titre indicatif, selon les besoins de l'élève) aidera les lycéens à choisir soit leur série dans la voie technologique, soit leurs spécialités dans la voie générale.

L'oral au lycée et au baccalauréat

Dès la seconde, sur les horaires d'accompagnement personnalisé et dans le cadre des enseignements ordinaires, l'expression orale sera travaillée. La préparation de l'épreuve anticipée de français en première complètera ce travail, qui contribuera aussi à la réussite des élèves lors de la nouvelle épreuve orale terminale à partir de 2021. Préparée en première et en terminale, cette épreuve durera 20 minutes et portera sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat.

La prise en compte de l'oral au lycée fera l'objet fin 2018 d'un stage prévu au Plan National de Formation, à destination des professeurs formateurs et des IA-IPR. Plusieurs formations sur l'oral sont également proposées au Plan Académique de Formation.

Un bilan des épreuves anticipées de la session 2018, écrites et orales, sera mis prochainement en ligne.

Programmes limitatifs, nouvelles œuvres, nouveaux thèmes

Le programme pour la classe **terminale de la série littéraire**, paru au [BOEN n°11 du 19 avril 2018](#) introduit, cette année, *Hernani*, de Victor Hugo, dans le cadre du domaine d'étude "Lire, écrire, publier". Une conférence sera proposée le mercredi 3 octobre 2018 au Centre académique Michel Delay, par Monsieur Olivier BARA, Professeur des universités en littérature française et arts de la scène à l'Université Lumière-Lyon 2, Directeur de l'Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités.

Le nouveau thème au **programme du BTS** : si le thème « corps naturel, corps artificiel » demeure, un nouveau thème apparaît ([BOEN n°10 du 8 mars 2018](#)) qui sera étudié les années 2018 – 2019 et 2019 – 2020 : « Seuls avec tous ». Comme chaque année l'inspection régionale organisera une formation destinée aux professeurs enseignant en STS.

Les œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique au lycée sont publiées dans le [BOEN n°10 du 8 mars 2018](#).

Pour le cinéma, en terminale L, **La Tortue Rouge** (2016), film d'animation de Michael Dudok de Wit est au programme de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel, à côté du film de Chaplin intitulé *Les Lumières de la ville* et de *Charulata* de S.Ray.

La formation consacrée au film *La Tortue Rouge* aura lieu le 13 novembre à l'Institut Lumière (69008). Toute demande concernant les stages cinéma peut être adressée A. Jamin (alban-yannick.jamin@ac-lyon.fr).

En théâtre, la pièce de Georg Büchner, *Woyzeck*, est la nouvelle œuvre au programme (traduction de Philippe Ivernel et Patrice Pavis, Gallimard, Folio Théâtre), avec *Britannicus* de Racine et *Illusions comiques* d'Olivier Py. Ces œuvres ont vocation à être travaillées dans toutes les classes.

Les Langues et cultures de l'Antiquité

Les Langues et Cultures de l'Antiquité font l'objet d'une attention soutenue de la part du ministère de l'éducation nationale.

- La circulaire du 24 janvier 2018 parue dans le Bulletin Officiel n°4 du 25 janvier 2018 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=125517 précise les modalités de mise en œuvre de l'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité, particulièrement au collège.
- L'arrêté du 25 janvier 2018 rappelle que conformément aux textes en vigueur, le chef d'établissement confie les heures d'enseignement de LCA aux enseignants de lettres classiques qui ont tous reçu la formation nécessaire pour dispenser l'enseignement du français, du latin et du grec.
- Le rapport sur la valorisation des LCA par Pascal Charvet, inspecteur général de l'Éducation nationale honoraire et David Bauduin, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique a été publié le 05 février 2018.
- La note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018 informant de la création d'une nouvelle certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » est parue au BOEN n° 12 du 22 mars 2018. Un *vademecum* est en ligne qui précise les modalités d'inscription, les attendus et l'organisation de l'épreuve. cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf. On peut également le télécharger sur le site académique « Lettres & Langues et cultures de l'Antiquité », <https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/>
La session 2018 des oraux se tient du 24 au 27 septembre 2018. L'organisation de la session 2019 sera communiquée dès qu'elle sera officialisée.

Une formation de 6 heures est prévue au Plan Académique de Formation

- De nouveaux programmes sont en cours d'écriture pour les classes de seconde, de première (enseignement facultatif et de spécialité) ainsi que de terminale.
- Un Plan National de Formation « Rendez-vous de l'Antiquité, festival européen latin-grec » se tiendra les 21 et 22 mars prochains. Des IA-IPR et formateurs de toutes les académies y seront conviés ainsi que des professeurs de Lettres Classiques de l'académie de Lyon et de toute la région académique. Les chefs d'établissement recevront prochainement une information précise quant aux modalités d'inscription des professeurs à cette formation pilotée par l'Inspection générale et la DGESCO.

La formation

Les professeurs stagiaires

Les professeurs stagiaires de Lettres de l'enseignement public ont été accueillis par Madame la rectrice le 28 août 2018 au Théâtre des Célestins ; les professeurs stagiaires de l'enseignement privé l'ont été le 24 août. Le 28 août 2017 après-midi, les IA-IPR de Lettres ont tenu la réunion d'accueil pour les stagiaires de Lettres du public au collège La Tourette. Les deux jours suivants ont été consacrés à une formation à la prise de poste dispensée par nos collègues de l'ESPE.

2018-2019	PUBLIC	PRIVE
EFFECTIF TOTAL	86	26
LC	7	3
LM	79	23

Sauf cas particuliers, les professeurs stagiaires suivent une formation en alternance à mi-temps, qui comporte un volet en établissement (tutorat) et un volet hors établissement (ESPE, DAFOP). Tous les stagiaires sont susceptibles de recevoir la visite d'un IA-IPR. Tous recevront la visite d'un formateur ESPE et d'un tuteur universitaire.

Ils sont évalués par leur tuteur universitaire, par leur chef d'établissement et par leur tuteur en établissement qui rédigent bilans et rapports sur l'application ASTUCE. L'avis des IA-IPR se fonde sur ces différents éléments et, le cas échéant, sur leurs visites.

Nous remercions sincèrement les professeurs qui ont accepté d'assurer les missions de tutorat. Une réunion de toutes les tutrices et de tous les tuteurs de Lettres avec les IA-IPR de Lettres a eu lieu le mercredi 26 septembre 2018 au collège de La Tourette. L'inspection apprécie de pouvoir échanger sur des dimensions essentielles du suivi en établissement : responsabilités du tuteur, cahier des charges, modalités de formation et d'évaluation des stagiaires.

Pour les nouvelles tutrices et les nouveaux tuteurs, deux demi-journées de formation supplémentaires auront lieu les mercredis 17 octobre 2018 et 13 mars 2019 après-midi.

Le parcours professionnel et la carrière

Le **Rendez-vous de carrière** (en lien avec le PPCR, Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération) est fixé par l'IA-IPR en concertation avec le chef d'établissement, à partir d'une liste établie par les services du personnel du rectorat (DIPE pour l'enseignement public, DEEP pour le privé). Ce rendez-vous concerne chaque année une partie des professeurs, selon leur ancienneté aux échelons 6, 8 et 9. Ceux-ci valident la date proposée, à l'aide d'un lien envoyé à leur adresse académique, et ont la possibilité de préparer l'entretien à l'aide du

document suivant :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Les inscriptions aux concours et examens professionnels de recrutement d'enseignants du second degré (Agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de psychologues de l'EN de la session 2018 ont lieu jusqu'au 11 octobre. Toutes les informations figurent dans le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR n°1 du septembre 2018) : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

Les formations aux concours internes. Les formations aux concours internes du CAPES de lettres et des agrégations de Lettres Modernes et de Lettres Classiques sont mises en place. Le nombre d'admis à ces différents concours montre de façon patente la qualité de la préparation lyonnaise.

Les certifications complémentaires. Nous invitons les enseignants intéressés par une certification complémentaire à se reporter au site académique, onglet Examens et concours > Concours et certifications de l'éducation nationale > Certifications des premiers et second degré : <http://www.ac-lyon.fr/cid96225/certifications-des-1er-2nd-degres.html>. Ils consulteront les bulletins d'informations rectorales (BIR) pour s'inscrire et se reporteront, pour les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel, du théâtre, de l'Histoire des arts, au [BOEN n°39 du 28 octobre 2004](#). Michel Figuet pour les LCA, Catherine Lachnitt pour le FLS ou le cinéma et Vincent Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour tout complément d'information.

La notion d'**ASH**, qui concerne les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'inscrit désormais dans celle d'école inclusive, qui est plus large. Le 2CA-SH est remplacé par le CAPPEI, présenté dans [le BO n° 7 du 7 février 2017](#) et régi par les textes suivants :

- [Décret de création : n° 2017-169 du 10 février 2017](#)
- [Arrêté relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive : 10 février 2017](#)
- [Arrêté relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie : 10 février 2017](#)
- [Circulaire : n° 2017-026 du 14 février 2017](#)

Les exigences et modalités du **CAFFA** (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) sont présentées dans [BO n° 30 du 23 juillet 2015](#). Le BIR N°1 du 10 septembre 2018 détaille les conditions d'inscription. Pour la session 2019, les inscriptions sont closes depuis le 26 septembre 2018. Sylvie Mortellaro, qui préside ce certificat, reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Ressources et documents

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site Lettres de l'académie Lyon : <https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres/>

Mentionnons quelques récentes ressources nationales, parmi d'autres :

Le portail national des ressources en Lettres est accessible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/lettres/>

Des ressources d'accompagnement pour le collège et le lycée, des outils d'aide à l'évaluation du socle commun en français continuent à être publiées sur :

<http://eduscol.education.fr/pid34186/francais.html>

Pour suivre le processus de mise en ligne de ces ressources, vous pouvez vous abonner à la

liste de diffusion en envoyant un message vide sans objet à : ressources-programmes-2016-subscribe@education.gouv.fr

En lien avec Devoirs faits, un vademecum est disponible :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_eduscol_800804.pdf

Au-delà de ce dispositif, une réflexion de fond se développe depuis plusieurs années sur la nature et les conditions de réussite du travail personnel de l'élève, en classe et hors de la classe. On pourra télécharger gratuitement l'ouvrage coordonné par Claude Bisson-Vaivre, en ligne sur le site de Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/notice/le-travail-personnel-de-leleve.html>

Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Nous joignons à cette lettre les secteurs propres à chaque IA-IPR, ainsi que la répartition des missions et des dossiers entre les six inspecteurs de Lettres.

Nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur du secteur indiqué ou du dossier concerné. Vous pouvez aussi adresser un courriel au secrétariat des IA-IPR (ipr@ac-lyon.fr), qui se chargera de le transmettre.

Cette année, neuf professeurs sont chargés de mission d'inspection aux côtés des IA-IPR de Lettres : Mesdames Claire Augé, Géraldine Dutruel, Sophie Lefebvre, Claire Mangin, Laurence Paulet, Nathalie Soubrier et Anne Testeil ; Messieurs Fabrice Carnet et Eric Millot.

Nous vous invitons à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous souhaitons à nouveau une excellente année scolaire.

Catherine Lachnitt, Sylvie Mortellaro, Marie Musset,
Nicolas Desormonts, Michel Figuet, Vincent Tuleu.